

2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2G0	<input type="text"/>			
Déficits des années antérieures non encore déduits :					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
2AA <input type="text"/>	2AL <input type="text"/>	2AM <input type="text"/>	2AN <input type="text"/>	2AQ <input type="text"/>	2AR <input type="text"/>
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM	<input type="text"/>			
Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2026, provenant de l'année :					
2021	2022	2023	2024	2025	
2TU <input type="text"/>	2TV <input type="text"/>	2TW <input type="text"/>	2TX <input type="text"/>	2TY <input type="text"/>	
Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie					
- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 :					
gains soumis au prélèvement libératoire	2VM <input type="text"/>	autres gains	2VN <input type="text"/>		
- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 :					
gains imposables à 7,5%	2VO <input type="text"/>	gains imposables à 12,8%	2VP <input type="text"/>		
- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2026, provenant de l'année :					
2021	2022	2023	2024	2025	
2VQ <input type="text"/>	2VR <input type="text"/>	2VS <input type="text"/>	2VT <input type="text"/>	2VU <input type="text"/>	

PRÉCISIONS POUR LE CALCUL DE LA CONTRIBUTION DIFFÉRENTIELLE SUR LES HAUTS REVENUS (CDHR)

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus soumis au prélèvement libératoire - versements effectués avant le 27.9.2017				
Report de la ligne 2DH <input type="text"/>	produits perçus du 1.1 au 14.2.2025 ...	2DK <input type="text"/>	produits perçus du 15.2 au 31.12.2025 ..	2DL <input type="text"/>
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans soumis au prélèvement libératoire - versements effectués avant le 27.9.2017				
Report de la ligne 2XX <input type="text"/>	produits perçus du 1.1 au 14.2.2025 ...	2XY <input type="text"/>	produits perçus du 15.2 au 31.12.2025 ..	2XZ <input type="text"/>
			montant du prélèvement effectué du 15.2 au 31.12.2025	2XW <input type="text"/>
Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie soumis au prélèvement libératoire - versements effectués avant le 27.9.2017				
Report de la ligne 2VM <input type="text"/>	produits perçus du 1.1 au 14.2.2025 ...	2VJ <input type="text"/>	produits perçus du 15.2 au 31.12.2025 ..	2VK <input type="text"/>
			montant du prélèvement effectué du 15.2 au 31.12.2025	2VL <input type="text"/>
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire				
Report de la ligne 2EE <input type="text"/>	produits perçus du 1.1 au 14.2.2025 ...	2EF <input type="text"/>	produits perçus du 15.2 au 31.12.2025 ..	2EG <input type="text"/>
			montant du prélèvement effectué du 15.2 au 31.12.2025	2EH <input type="text"/>
Revenus exceptionnels non taxés au quotient	8KD <input type="text"/>	taux proportionnel d'imposition	8KE <input type="text"/>	
	8KF <input type="text"/>	taux proportionnel d'imposition	8KG <input type="text"/>	
Produits et revenus exonérés en application d'une convention internationale relative aux doubles impositions.....	8CD	<input type="text"/>		

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés :			
- plus-value avant abattement	3VG	<input type="text"/>	
- abattement pour durée de détention de droit commun	3SG	<input type="text"/>	
Moins-value 2025	3VH	<input type="text"/>	
Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME :			
- plus-value avant abattement	3UA	<input type="text"/>	
- abattement pour durée de détention renforcé	3SL <input type="text"/>	abattement fixe	3VA <input type="text"/>
Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5 ^e année.....	3VT	<input type="text"/>	
Profits sur instruments financiers taxables à 50%	3PI	<input type="text"/>	
Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :			
plus-values exonérées (50%)	3VQ <input type="text"/>	moins-values non imposables (50%)	3VR <input type="text"/>
Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque.....	3VC	<input type="text"/>	
Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents.....	3SE	<input type="text"/>	
Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :			
- plus-values dont le report a expiré en 2025 :	plus-values imposables.....	3SB	<input type="text"/>
- complément de prix perçu en 2025.....		3WE	<input type="text"/>



Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI:

- plus-values réalisées en 2025:	avant abattement	3WH		après abattement	3WG	
- plus-values dont le report a expiré en 2025:						
• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012	taxables à 24%	3WI		taxables à 19%	3WJ	
• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013:						
plus-values avant abattement	réalisées de 2013 à 2016	3WN		réalisées à compter du 1.1.2017	3XN	
plus-values imposables					3WP	
impôt sur le revenu (IR) au taux historique issu du barème					3WR	
impôt sur le revenu (IR) au taux historique de 12,8 % (PFU)					3WS	
contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)					3WT	

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086: plus-value 3AN moins-value 3BN

Option pour l'imposition au barème de vos plus-values de cessions d'actifs numériques 3CN

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012:

- gains taxables à:	18%	3VD	<input type="text"/>	30%	3VI	<input type="text"/>	41%	3VF	<input type="text"/>
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires				déclarant 1	3VJ	<input type="text"/>	déclarant 2	3VK	<input type="text"/>
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10%								3VN	<input type="text"/>

Gain net exonéré sur retrait du plan d'épargne avenir climat (PEAC) 3EX

Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) jusqu'au 31.12.2024:

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués						
• avant le 1.1.2018					3SJ	<input type="text"/>
• du 1.1.2018 au 31.12.2024: gain avant abattement		3TJ	<input type="text"/>	abattement fixe Départ à la retraite d'un dirigeant de PME	3TK	<input type="text"/>
- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30%					3SK	<input type="text"/>

Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) à compter du 1.1.2025:

• gain avant abattement		3TL	<input type="text"/>	abattement fixe Départ à la retraite d'un dirigeant de PME	3TM	<input type="text"/>
-------------------------	--	-----	----------------------	--	-----	----------------------

Avantage salarial issu de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) à compter du 1.1.2025

- activité exercée depuis au moins trois ans : gain d'exercice taxable à 12,8%					3PC	<input type="text"/>
- activité exercée depuis moins de trois ans : gain d'exercice taxable à 30%					3PE	<input type="text"/>

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2074 -ETD "Exit Tax"

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement						
• plus-values et créances soumises:	aux prélèvements sociaux	3WM	<input type="text"/>	à l'IR (au barème ou à 12,8%)	3WA	<input type="text"/>
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI:				IR et CEHR	3TA	<input type="text"/>
prélèvements sociaux 15,5%		3XM	<input type="text"/>	prélèvements sociaux 17,2%	3XA	<input type="text"/>
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement						
• plus-values et créances soumises:	aux prélèvements sociaux	3WD	<input type="text"/>	à l'IR (au barème ou à 12,8%)	3WB	<input type="text"/>
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI:				IR et CEHR	3TB	<input type="text"/>
prélèvements sociaux 15,5%		3XD	<input type="text"/>	prélèvements sociaux 17,2%	3YA	<input type="text"/>

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19% 3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi 3VW

4 I REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2025 (investissements réalisés en 2009) 4BY

Régime réel : revenus fonciers exonérés à soumettre au taux effectif 4EA

Micro foncier : recettes brutes exonérées à soumettre au taux effectif 4EB

Nom du locataire et adresse

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire.

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006:

- à des enfants majeurs		6GI	<input type="text"/>	1 ^{ER} ENFANT	6GJ	<input type="text"/>	2 ^E ENFANT
- à d'autres personnes					6GP	<input type="text"/>	

Nom et adresse des bénéficiaires



Déductions prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts :

- charges foncières des monuments historiques 6DG
- autres déductions 6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant ... 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-proprétaires.

Report de dépenses des années antérieures :
2015 2016 2017
6HP ... 6HQ ... 6HR

Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :
2019 2020 2021 2022 2023 2024
6FA ... 6FB ... 6FC ... 6FD ... 6FE ... 6FL

8 I DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires, pensions et revenus fonciers* 8TI

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- revenus de capitaux mobiliers et plus-values :
revenus nets étrangers 8PL impôt payé à l'étranger sur ces revenus 8VL

- autres revenus :
revenus nets étrangers 8PM impôt payé à l'étranger sur ces revenus 8VM 8WM 8UM
DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2 PERS. À CHARGE

Pensions de source française ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt danois :
- impôt payé au Danemark sur ces pensions 8VN

Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie *Revenus des lignes 1TT, 1UT* 8RP 8RQ

Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041TM* 8TM

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2041GL ou n° 2074ETS* 8TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt 8TF

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :

vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2023 ou 2024 8TD

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

- revenus non salariaux 9,2% 8TQ
- salaires 9,2% 8TR
- allocations de préretraite 9,2% 8SC
- allocations de chômage 6,2% 8SW 3,8% 8SX
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail 6,2% 8TW

- pensions de retraite et d'invalidité
DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2
• 8,3% 8TV 8QV
• 6,6% 8TH 8QH
• 3,8% 8TX 8QX

- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire : 8,3% 8SA 6,6% 8SD 3,8% 8SB

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français 8SH 8SI
DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

- revenus fonciers *après abattement si régime micro* 8RF
- rentes viagères à titre onéreux *montant net après abattement* 8RV
- revenus de capitaux mobiliers 8RC
- plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés 8RM

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* 8FV

